



PROBLÈME KURDE : LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

TURQUIE OCTOBRE 2015

←
Un homme apprend le
résultat des élections
législatives turques
en lisant le journal.
(Diyarbakir, 2015)

CE RAPPORT EST LE FRUIT DE DEUX MISSIONS D'ENQUÊTE MENÉES PAR RSF À DIYARBAKIR ET À ISTANBUL, DU 21 AU 27 AVRIL 2013 ET DU 6 AU 12 AVRIL 2015. LES REPRÉSENTANTS DE L'ORGANISATION ONT RENCONTRÉ DES JOURNALISTES DE TOUS BORDS, DES REPRÉSENTANTS DES PRINCIPALES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES AUTORITÉS LOCALES AINSI QUE DES MILITANTS ASSOCIATIFS.

INTRODUCTION

La Turquie est un baril de poudre. Après deux ans de trêve, les combats entre Ankara et les rebelles kurdes du PKK ont repris fin juillet sur fond de chaos régional, de crise politique et de polarisation de la société. Au moment même où les médias ont un rôle crucial à jouer pour témoigner de la situation et permettre le débat démocratique, la censure ne fait que s'intensifier : blocage massif de sites internet, autocensure activement encouragée par le gouvernement, multiplication des poursuites judiciaires pour « terrorisme », arrestation et expulsion de journalistes étrangers trop curieux...

Le processus de paix lancé fin 2012 entre le gouvernement et le PKK avait pourtant suscité de grands espoirs, y compris en matière de liberté d'expression. En 2013 et en 2015, Reporters sans frontières avait pu prendre la mesure des attentes de la société civile au cours de deux missions d'enquêtes consécutives à Istanbul et Diyarbakir, la plus grande ville du sud-est anatolien. Et de fait, pendant deux ans, les médias ont enfin pu débattre plus librement de la question kurde, les poursuites judiciaires à ce sujet se sont fait plus rares, des dizaines de journalistes kurdes emprisonnés ont été remis en liberté conditionnelle.

Il était cependant évident que ces progrès étaient limités, fragiles et entièrement réversibles : loin d'être symptomatique d'un élargissement général de la liberté d'expression, l'ouverture du débat sur la question kurde faisait figure d'exception dans un contexte toujours plus répressif. Une tolérance spécifique, ordonnée en haut lieu pour ne pas compromettre le processus de paix. Dans le même temps, le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan se lançait dans une chasse aux opposants toujours plus vaste, reprenait en main les principaux groupes de presse et accentuait son contrôle sur Internet. Les journalistes libérés étaient toujours en procès, les lois répressives avaient été retouchées à la marge et non réformées en profondeur. Moins indépendante que jamais, la justice avait temporairement changé de cible, mais elle n'avait rien perdu de ses vieilles habitudes. Le harcèlement actuel n'a donc rien de surprenant.

Outre la question du PKK, le problème kurde est essentiellement une question de respect des droits de l'homme. Aussi, selon les mots du journaliste Hamza Aktan, « *la solution à la question kurde est la démocratisation de la société turque* ». Et donc, en partie, la liberté de l'information : mettre des mots sur les problèmes, permettre à toutes les voix de s'exprimer et ouvrir l'espace du débat démocratique sont des conditions essentielles à la paix. En retour, seule la fin du conflit permettrait enfin à l'État de se dégager de ses réflexes sécuritaires et paranoïaques, le rendant plus à même de développer une culture de la transparence et de respect des médias.

À l'inverse, l'emballement de la censure que l'on observe aujourd'hui ne peut qu'accentuer les frustrations et contribuer à attiser les tensions. Il est urgent que les autorités mettent un terme à cette fuite en avant et réalisent que la liberté de l'information, plus que jamais, fait partie de la solution.



→
À Cizre, lieu d'affrontements entre le gouvernement et les rebelles kurdes, des enfants sortent dans les rues pour constater les dégâts après qu'un couvre-feu d'une semaine ait été levé. (Septembre 2015)

© AFP PHOTO / ILYAS AKENGİN

SOMMAIRE

1. Journalisme et question kurde : un si lourd héritage	6
1. Une histoire de tabou et de répression	7
2. Une lancinante impunité	10
3. Une tradition journalistique marquée au feu des années 90	12
2. Les combats reprennent, la censure aussi	16
1. 2013-2015 : une tolérance de circonstance	20
2. Des réformes cosmétiques, une justice aux ordres	22
3. Une censure exacerbée par la reprise des combats	27
3. Être journaliste à Diyarbakir : informer en terrain mouvant	30
1. Des médias vulnérables et polarisés	30
2. Violences de tous côtés	33
3. Une guerre sans témoins ?	36
Conclusion	37
Recommandations	38

1 JOURNALISME ET QUESTION KURDE : UN SI LOURD HÉRITAGE

LE PROBLÈME KURDE EN TURQUIE

La République turque a été fondée en 1923 sur le modèle d'un État-nation unitaire et centralisé, ne reconnaissant que la langue turque et ignorant les minorités nationales. Les Kurdes, qui représentent aujourd'hui environ 15% de la population turque et peuplent majoritairement l'est et le sud-est anatolien, ont longtemps été écartés de la représentation politique et privés de tout droit linguistique et culturel. Cette situation a entraîné plusieurs insurrections au cours du XXe siècle.

En 1984, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), fondé six ans plus tôt, lance une lutte armée pour l'indépendance. Les années 90 sont marquées par des affrontements très durs entre l'armée turque et le PKK, sur fond d'état d'urgence dans le sud-est. La population civile paie un lourd tribut : les villages rasés se comptent en milliers et les

déplacés en millions. Exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et usage de la torture revêtent un caractère systématique.

Peu après l'arrestation de son leader Abdullah Öcalan, en 1999, le PKK annonce une trêve unilatérale et des pourparlers s'amorcent avec les autorités. Mais les négociations avortent les unes après les autres et les années suivantes voient se succéder des phases de trêves et d'affrontements. L'année 2012 enregistre les combats les plus meurtriers depuis les années 90. Recep Tayyip Erdogan et Abdullah Öcalan annoncent l'ouverture d'un nouveau processus de paix, au tournant 2012-2013, mais celui-ci vole à son tour en éclats en juillet 2015. Près de 40 000 personnes ont déjà perdu la vie dans ce conflit qui s'éternise depuis trente ans.

1- UNE HISTOIRE DE TABOU ET DE RÉPRESSION

Censure et harcèlement judiciaire

Le sort des minorités nationales a longtemps constitué l'un des principaux tabous de la République turque. Les intellectuels particulièrement sensibles à cette thématique, comme Ismail Besikçi ou Ragip Zarakolu, sont considérés comme des ennemis publics et harcelés par les autorités dès les années 70 et 80. Mais c'est avec l'intensification des combats entre l'armée turque et le PKK que s'ouvre une des pages les plus noires du journalisme turc. L'état d'urgence (OHAL) en vigueur dans le sud-est anatolien entre 1987 et 2002 instaure une censure extrêmement stricte, sanctionnée par les Cours de sécurité de l'État (DGM), des tribunaux d'exception qui ciblent tout particulièrement les médias kurdes ou de gauche. Dans les régions concernées, les autorités interdisent purement et simplement la distribution d'une vingtaine de journaux¹ ou le passage à l'antenne de certaines personnalités. Préfets et policiers imposent leur répertoire de chansons kurdes à ne pas diffuser².

La loi antiterroriste (TMY), adoptée en avril 1991, place la presse dans un carcan qui survivra à l'état d'urgence : sous prétexte de lutter contre la « propagande séparatiste » et la « propagande terroriste », elle introduit des peines extrêmement lourdes pour des délits d'opinion mal définis. Les médias proches du mouvement politique kurde croulent immédiatement sous les condamnations et leurs correspondants sont arrêtés les uns après les autres. En décembre 1993, la police investit le siège du quotidien prokurde *Özgür Gündem* à Istanbul, raflant une centaine de collaborateurs sur place et une cinquantaine d'autres à travers le pays. À l'image de son rédacteur en chef Isik Yurtçu, qui reçoit en prison le prix Reporters sans frontières pour la liberté de la presse en 1996, des dizaines de journalistes et collaborateurs des médias prokurdes sont incarcérés.

Bien que la justice soit en général beaucoup plus sévère avec la presse kurde, la répression frappe également de grandes figures des médias mainstream, lorsqu'ils osent remettre en cause la politique d'Ankara vis-à-vis du mouvement kurde ou expriment leur solidarité avec ce dernier. En octobre 1995, le journaliste de *Milliyet* Ahmet Altan est condamné à un an et huit mois de prison avec sursis et à une forte amende pour avoir incité les Turcs à se mettre à la place des Kurdes, dans sa chronique « Atakürt³ ». En 1996, le célèbre journaliste et romancier Yasar Kemal est lui-même condamné à un an et huit mois de prison pour un article dans lequel il dénonce le sort fait aux Kurdes. Une vaste campagne de désobéissance civile est lancée par l'écrivain Orhan Pamuk et d'autres intellectuels, pour lui éviter la prison et dénoncer la chape de plomb. Yasar Kemal reste finalement libre mais les condamnations continuent à pleuvoir. En 1998 encore, Ragip Duran, célèbre journaliste collaborant avec de nombreux médias turcs et étrangers dont l'*AFP* et *Libération*, est emprisonné pour une interview d'Abdullah Öcalan publiée quatre ans plus tôt dans *Özgür Gündem*.

Un travail à hauts risques

Entre 1992 et 1995, outre le harcèlement des tribunaux, les exécutions extrajudiciaires se multiplient dans les rangs des journalistes et collaborateurs des médias : une vingtaine d'entre eux sont assassinés⁴. La plupart sont des collaborateurs d'*Özgür Gündem*, contraint à la fermeture par des centaines de procédures judiciaires et temporairement rebaptisé *Özgür Ülke*. Le 3 décembre 1994, trois explosions simultanées détruisent le bureau principal du journal, son imprimerie d'Istanbul ainsi que son bureau d'Ankara. Un employé de transport est tué et 23 personnes sont blessées. Dans les mois qui suivent, les hommes d'affaire qui financent le titre sont assassinés les uns après les autres. En 1995, le siège

1. Comme *Özgür Gündem*, *Demokrasi*, *Evrensel*...

2. En septembre 1999, à Diyarbakir, la chaîne locale *Kanal 21* est suspendue pendant un an pour avoir diffusé la chanson « Mehmedim » du célèbre chanteur Sivan Perwer. Elle n'obtiendra gain de cause que deux ans plus tard.

3. Le journaliste imagine une « République kurde », fondée par Atakürt, dans laquelle les Turcs n'ont pas le droit de parler leur langue et sont qualifiés de « Kurdes de la mer ». Une référence à la manière dont les Kurdes étaient souvent qualifiés dans les années 80 (« Turcs de la montagne »).

4. Association des Journalistes de Turquie (TGC)



© BIANET

↑
Le 3 décembre 1994,
la rédaction d'*Özgür
Ülke* est victime d'un
attentat à la bombe.

→
Yasar Kemal, auteur et
journaliste turc (1923-2015).



© AFP PHOTO

de la maison d'édition Belge, qui défie les tabous sur les questions kurdes et arménienne, est plastiquée à son tour. La prison de Diyarbakir devient tristement célèbre, ces années-là, pour son usage systématique de la torture et les atrocités qui s'y commettent.

Si la plupart des assassinats de journalistes sont imputés aux forces de l'ordre et à leurs supplétifs, le PKK est aussi suspecté d'en avoir éliminé quelques-uns : Mecit Akgün, correspondant de *Yeni Ülke*, est retrouvé pendu en juin 1992 dans la région de Nusaybin. Près de lui, une note signée du PKK proclame : « Il a été puni pour avoir trahi. » Dans un rapport de 1999, Human Rights Watch estime que cinq journalistes ont pu être assassinés par l'organisation entre 1992 et 1995¹.

Sur le terrain, la sécurité des journalistes est tout sauf garantie. En mars 1992, alors qu'il couvre des affrontements à Cizre et brandit un drapeau blanc, le reporter de *Sabah* Izzet Kezer est tué, vraisemblablement par un blindé de l'armée. En janvier 1994, le PKK kidnappe les journalistes Kutlu Esendemir et Levent Öztürk, de la chaîne de télévision d'État *TGRT*, et ne les relâche que trois mois plus tard. En mars 1995, c'est au tour du correspondant de l'*AFP* Kadri Gürsel et du photographe de *Reuters* Fatih Saribas d'être enlevés et retenus pendant près d'un mois par l'organisation.

Étroitement contrôlés par l'armée et mal vus par les belligérants, les journalistes étrangers ne sont pas à l'abri. La journaliste américaine Aliza Marcus est arrêtée par deux fois, en 1993 et en 1995, alors qu'elle enquête sur des exactions commises de part et d'autre. Accusée de « propagande séparatiste » et victime d'une violente campagne de discrédit dans les grands médias turcs, elle est finalement acquittée mais contrainte de quitter le pays.

Une alternance de phases de décrispation et de raidissement

L'usage de la langue kurde dans les médias est enfin autorisé en janvier 2004. Les dernières restrictions, qui limitaient fortement les heures de diffusion dans l'audiovisuel privé et imposaient une traduction simultanée en turc, sont levées en novembre 2009². La couverture journalistique de la question kurde, cependant, reste largement une ligne rouge. Des phases de crispation et de relative détente se succèdent, en fonction du contexte politique : la justice a généralement la main plus légère quand des négociations sont en cours avec le PKK, et plus lourde lorsque les combats reprennent.

Une fois tournée la page de l'« ouverture kurde » du gouvernement AKP (2008-2009), des dizaines de journalistes prokurdes sont de nouveau incarcérés dans le cadre des procès KCK. Quarante-quatre d'entre eux, en particulier, sont arrêtés à travers le pays en décembre 2011 et placés en détention provisoire, accusés de former le « service de presse » de l'organisation. « *Pour nous, les procès KCK ressemblent aux pressions orchestrées par Tansu Çiller [Premier ministre au début des années 90], déclare à RSF le journaliste d'Özgür Gündem, Bayram Balci, en 2013. La seule différence, c'est que l'emprisonnement a remplacé l'élimination physique.* »

1. Rapport de Human Rights Watch, « Violations of Free Expression in Turkey », 1999.

2. Communiqué de presse de Reporters sans frontières : « La langue kurde est autorisée, mais le débat sur la question kurde reste verrouillé » (20 novembre 2009).

2. UNE LANCINANTE IMPUNITÉ

« Des milliers de gens ne peuvent toujours pas fleurir la tombe d'un proche, rappelle Bayram Balci, qui défend l'idée d'une commission vérité pour faire la lumière sur les disparitions et les exécutions extrajudiciaires des années 90. *Moi-même, je travaillais avec Nazim Babaoglu* [un correspondant d'*Özgür Gündem* enlevé près de Sanliurfa en mars 1994 et dont le corps n'a jamais été retrouvé]. *Où donc fleurir sa tombe ?* » Tous les journalistes et activistes de la société civile rencontrés par RSF soulignent le poids que les années de plomb continuent de faire peser sur la société turque. Car les proches des victimes doivent aussi faire le deuil de la justice et de la vérité. À l'image des autres exactions commises au cours des années 90, l'assassinat d'une vingtaine de journalistes couvrant la question kurde reste marqué par une impunité quasi totale.

En avril 2013, RSF s'est rendue sur la tombe de Hafiz Akdemir dans le village de Lice près de Diyarbakir. Aucune enquête crédible n'a jamais été menée pour élucider l'assassinat de ce jeune journaliste, abattu en pleine rue à Diyarbakir, en juin 1992. De même pour Çetin Abayay, jeune correspondant du journal prokurde *Özgür Halk* tué à Batman en juillet 1992. Ou pour Mehmet Ihsan Karakus, abattu en mars 1993 à Silvan. Cette impunité générale est aujourd'hui verrouillée par la prescription, qui s'applique au bout de vingt ans aux homicides irrésolus.

Les rouages de l'appareil répressif mis en œuvre dans le sud-est pour lutter contre le PKK, au début des années 90, sont pourtant connus : avec l'assistance d'une unité spéciale de la gendarmerie (JITEM), des escadrons de la mort ont été formés à partir de réseaux criminels, ultranationalistes ou de milices telles que les islamistes du Hizbullah. De même, la responsabilité du gouvernement dans l'attentat de décembre 1994 contre *Özgür Gündem* a été démontrée : un document exigeant des « mesures efficaces » contre le journal et signé par la Premier ministre Tansu Çiller, a été rendu public par l'hebdomadaire *Tempo*. Mais, précisément, la charge politique d'enquêtes qui remonteraient à l'« État profond » est trop importante. En 1998, une commission parlementaire en a établi les grandes lignes et documenté certaines exactions dans le rapport Susurluk, mais celui-ci a été promptement enterré. Et après avoir suscité l'espoir en enquêtant sur le réseau Ergenekon, la justice a fini par sombrer dans une vaste chasse aux opposants du gouvernement de Recep Tayyip Erdogan.

Le meurtre de Musa Anter, grand intellectuel kurde et chroniqueur d'*Özgür Gündem*, victime d'un attentat à Diyarbakir en septembre 1992, fait figure d'exception. Après vingt ans d'inaction, l'enquête sur sa mort a été sauvée *in extremis* de la prescription par les autorités, soucieuses de faire un geste sur ce dossier éminemment symbolique. Pour autant, l'affaire illustre surtout l'incapacité de la justice à mener des enquêtes efficaces. Dès 1998, l'Etat avait reconnu dans le « rapport Susurluk » son implication dans le meurtre de Musa Anter et exprimé des regrets. Le tireur présumé, l'ancien « gardien de village » Hamit Yildirim, est en détention provisoire, et son procès suit son cours. Mais le principal organisateur présumé, l'ancien agent du JITEM Mahmut Yildirim¹, reste introuvable. La fusion de cette affaire avec d'autres enquêtes sur des exactions commises dans le sud-est a été un pas dans la bonne direction, mais le transfert du dossier à Ankara constitue un obstacle à la participation des parties civiles et à la transparence des débats.

1. Connu sous le pseudonyme de « Yesil »

2. Rapport de Human Rights Watch, « Time for Justice », 2012

L'une des demandes des proches est de faire reconnaître les crimes de masse des années 90, dont les assassinats de journalistes, comme des crimes contre l'humanité, ce qui permettrait de les soustraire à la prescription. Une revendication que partage Human Rights Watch¹. « *La paix passera obligatoirement par la justice*, martèle Emma Sinclair-Webb, représentante de l'organisation en Turquie. *Comment faire accepter aux victimes que certains de leurs bourreaux aient été promus, soient*

toujours au sommet de l'État ? » Dans un communiqué consacré à l'impunité en 2013¹, Human Rights Watch rappelait que « *dans de nombreux jugements contre la Turquie, la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu des violations du droit à la vie et une tendance récurrente à ne pas mener des enquêtes efficaces* » sur les crimes des années 90.

En ce qui concerne les journalistes, une autre piste envisageable est la qualification de « crime contre la liberté d'expression », en faveur de laquelle militent les Rapporteurs spéciaux pour la liberté d'expression. Dans une déclaration conjointe de juin 2012, ces derniers soulignaient que « *la catégorie de 'crime contre la liberté d'expression' devrait être reconnue dans le droit pénal, soit explicitement soit en tant que circonstance aggravante [...]; et les crimes contre la liberté d'expression, et le délit d'obstruction à la justice en relation à ces crimes, devraient faire l'objet de délais de prescription illimités ou prolongés* ».

« *Comment aboutir à une justice viable tant que l'impunité prévaut pour les crimes des années 90 ?* » La question de Maître Tahir Elçi, bâtonnier de Diyarbakir, résonne toujours dans le vide. En attendant, la société civile entretient la mémoire. Sur le modèle de l'association des Mères de la place de Mai d'Argentine, des mères de personnes disparues dans les années 90 continuent de se réunir tous les samedi sur la place Galatasaray d'Istanbul. Une manifestation de ces « mères du samedi » s'est tenue en mars 2015, à l'occasion du 21^e anniversaire de la disparition de Nazim Babaoglu, pour réclamer la vérité sur son sort.



© BIANET

↑
Le célèbre intellectuel kurde et chroniqueur d'*Özgür Gündem*, Musa Anter, est assassiné à Diyarbakir en septembre 1992.

1. Communiqué de presse de Human Rights Watch, « Turkey: Justice Central to Kurdish Peace Process » (25 avril 2013)

2. Déclaration conjointe relative aux crimes contre la liberté d'expression, 25 juin 2012

3. UNE TRADITION JOURNALISTIQUE MARQUÉE AU FEU DES ANNÉES 90

La répression des années 90 et l'autocensure prévalant à cette époque dans les grands médias nationaux sont le creuset d'une presse centrée sur la question kurde. *Özgür Gündem* en est le porte-étendard, mais on y trouve également l'agence *DIHA*, le journal en langue kurde *Azadiya Welat*, ou encore des médias locaux comme le groupe audiovisuel *Özgür Gün* à Diyarbakir. Ce journalisme, qui se revendique d'une « tradition de la presse libre » (« özgür basın geleneği »), s'est cristallisé sous l'état d'urgence, face au monopole de l'information d'une armée omniprésente : il s'agissait essentiellement de témoigner des exactions des forces de l'ordre, de traduire le quotidien et les perceptions des populations du sud-est.

C'est de cet ancrage local, de son osmose avec la base militante du mouvement kurde, que cette presse tire sa légitimité : elle s'est longtemps vue comme la voix des sans-voix, relatant précisément ce que les autres médias ne couvraient pas. C'est un journalisme qui émerge directement d'une population marginalisée, en réponse à cette marginalisation, pour témoigner de son existence et de ses réalités. Au risque de l'anachronisme, on pourrait parler de « médias citoyens » ou « communautaires ». Jusqu'à aujourd'hui, au regard de sa criminalisation, ce type de journalisme est en soi une activité militante et risquée. Ces médias sont toujours considérés par les autorités comme des porte-parole du PKK.

« *Les médias kurdes se sont créés comme des outils de lutte* », « *c'est un journalisme de mission* », résumant deux journalistes qui se considèrent comme extérieurs à cette tradition. De fait, le cadre de référence de cette presse est politique, social et moral, avant d'être purement professionnel. Ses collaborateurs sont généralement venus au journalisme pour témoigner de problèmes qui leur tiennent à cœur, ils se sentent un devoir de se concentrer sur la question kurde. « *La situation, ici, nous pousse à un journalisme tout à fait différent*, expliquait en 2013 Hayrettin Çelik, cofondateur de l'Association des journalistes libres (ÖGC) à Diyarbakir. *Il y a un tas de sujets qu'on n'arrive pas à traiter car on se doit de donner la priorité aux problèmes politiques, aux événements qui coûtent des vies humaines. [...] Cela peut sembler être du journalisme militant, mais il ne consiste qu'à refléter le vécu des gens, la réalité du terrain.* »

Pour autant, cette presse n'est pas seulement faite par les Kurdes et pour les Kurdes : grâce à son ancrage local et à l'attention particulière qu'elle porte aux violations des droits de l'homme, elle a joué un rôle essentiel pour contourner la censure et informer l'opinion publique turque et internationale des crimes de masse commis pendant les années noires. L'ancien médiateur du quotidien turc *Hürriyet*, Faruk Bildirici, a été jusqu'à déclarer que « *dans les années 90, nous ne faisons pas du journalisme. Ce sont les médias kurdes qui en faisaient.* » Si la question kurde est enfin réglée un jour, cette presse devra sans doute se réinventer. Pour l'heure, elle continue d'apporter un éclairage singulier à l'actualité régionale, accordant notamment une attention particulière au sort des Kurdes de Syrie et à la lutte qui oppose les milices du YPG à l'État islamique¹.

À ce journalisme engagé, d'autres professionnels des médias du sud-est préfèrent un journalisme plus distancié, qui se réfère avant tout à des principes professionnels. On retrouve ici des correspondants de médias nationaux mainstream (qui sont pourtant souvent marqués par des systèmes de dépendance économique ou politique), mais aussi des journalistes locaux se voulant indépendants.

Ces deux légitimités concurrentes ne sauraient résumer le paysage médiatique du sud-est, où prospèrent également une presse islamiste et bien d'autres conceptions du journalisme, mais elles le structurent en partie. Elles contribuent aussi à sa polarisation : lorsque les uns reprochent aux autres d'être inféodés au PKK, ils se voient à leur tour accusés d'autocensure... Les relations entre presse mainstream et presse proche du mouvement kurde sont toutefois bien plus développées que ce que suggère cette présentation schématique. « *Sur le plan personnel comme institutionnel, nous entretenons des relations avec tout le monde*, assure Bayram Balci. *Dans la sphère médiatique d'Istanbul, Özgür Gündem a même largement servi d'école. Des centaines de nos anciens collaborateurs travaillent aujourd'hui dans la grande presse.* »

Même si la reprise des combats compromet aujourd'hui ce rapprochement, la persécution des grands médias kémalistes par les autorités, ces dernières années, a également contribué à faire changer le regard de ces derniers vis-à-vis de leurs collègues prokurdes. « *Contrairement aux années 90, la grande presse ne s'est pas tue après les [rafles de journalistes prokurdes] de décembre 2011. Elle a aussi réagi à la suspension d'Özgür Gündem pendant un mois* », note Bayram Balci en avril 2015. *Avant, on ne nous considérait même pas comme un média...* » Alors qu'en 2012 le nombre de journalistes emprisonnés atteignait la centaine, les grandes associations professionnelles ont mis de côté les clivages idéologiques ou politiques pour réclamer la libération de tous.

Le chaudron des années 90 s'éloignant, de nouveaux médias se créent aujourd'hui et abordent la question kurde sous un angle moins communautaire. La chaîne de télévision *IMC*, créée en 2011, se définit non pas comme un média kurde mais comme un média « particulièrement sensible à la question kurde », tout en insistant sur son indépendance totale. « *Nous ne sommes pas politisés. Notre force est notre ouverture* », affirme son directeur de l'information Hamza Aktan, expliquant qu'elle donne la parole au PKK mais aussi aux partis kurdes qui lui sont opposés, de même qu'elle retransmet chaque mardi les questions parlementaires de tous les partis politiques turcs.

1. En mars 2015, Zehra Dogan, journaliste de l'agence de presse féminine *JINHA*, a reçu l'un des Prix de journalisme Metin Göktepe pour une série de reportages avec des femmes yézidiennes ayant fui leurs ravisseurs de l'EI.

LES DEUX ASSOCIATIONS

DE JOURNALISTES DE DIYARBAKIR

La GGC (Güneydogu Gazeteciler Cemiyeti, association des journalistes du sud-est) a été fondée en 1977 et se présente comme indépendante de toute force politique. Elle revendique 240 membres à travers 11 régions du sud-est anatolien, dont de nombreux correspondants de la presse grand public nationale. L'ÖGC (Özgür Gazeteciler Cemiyeti, association des journalistes libres) a été créée en 2013. Les 230 adhérents qu'elle revendique sont répartis entre le Kurdistan turc et le Kurdistan syrien (Rojava). Si elle se présente également comme une association indépendante, l'ÖGC ne fait pas mystère de ses affinités avec le mouvement kurde, dont elle reproduit la structure de gouvernance (notamment une direction bicéphale assumée par un homme et une femme). À l'image de son co-président actuel, Ertus Bozkurt, bon nombre de membres du syndicat sont récemment passés par la case prison. Malgré tout, les deux associations affirment être en contact régulier, unies par la solidarité professionnelle. « *Nos relations ne se détériorent pas facilement* », affirme le vice-président de la GGC, Mücahit Ceylan. « *On arrive généralement à faire front commun quand il s'agit de défendre les journalistes emprisonnés ou de dénoncer la censure* », renchérit Ertus Bozkurt.

← Un homme lit le journal devant les portraits du co-président du parti démocratique des peuples (HDP) Selahattin Demirtas, du célèbre chanteur Ahmet Kaya, et du réalisateur Yilmaz Guney. (Diyarbakir, 2015)

2 LES COMBATS REPRENENT, LA CENSURE AUSSI

Une fois de plus, l'accalmie n'aura pas duré. Entre 2013 et l'été 2015, à la faveur du processus de paix entre les autorités turques et le PKK, le traitement médiatique de la question kurde s'était largement banalisé. Mais vu le manque d'indépendance de la justice, le caractère limité des réformes entreprises et la dérive autoritaire du pouvoir, il était évident que cette tolérance de circonstance était fragile et réversible. Le regain de censure qui s'abat aujourd'hui sur tout le spectre médiatique, au nom de la lutte antiterroriste, n'est donc pas étonnant. Seules des réformes profondes et durables en faveur de la liberté d'expression et un retour à l'État de droit seraient à même de mettre un terme à ces évolutions en dents-de-scie et de lever le tabou kurde une fois pour toutes.



→
Des appareils photos sont posés au sol en signe de protestation contre les arrestations de journalistes par le gouvernement turc. On peut y lire : « Je me suis tu, puis ce fut mon tour ! » (Ankara, 2011)

© AFP PHOTO / ADEM ALTAN



LE PROCESSUS DE PAIX DE 2013-2015

Le 28 décembre 2012, le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan révèle à la télévision que les services de renseignement turcs (MIT) ont entamé des pourparlers avec le PKK pour mettre fin au conflit qui déchire le pays depuis une trentaine d'années. Le 21 mars 2013, à l'occasion du Nouvel An kurde, Abdullah Öcalan annonce une trêve illimitée du PKK et le passage « de la résistance armée à une ère de lutte politique démocratique ».

Même si les aléas ne tardent pas à se succéder, l'ouverture de ce processus de paix est accueillie avec un grand espoir. Au printemps 2013, le PKK entame son retrait de Turquie. À l'automne, un « paquet de démocratisation » voté par le Parlement concède quelques avancées sur l'usage et l'enseignement de la langue kurde. Au cours de l'année suivante, des milliers de prisonniers politiques kurdes sont remis en liberté conditionnelle. Les trois échéances électorales de 2014-2015, propices au durcissement des discours et à la surenchère nationaliste, contribuent toutefois à figer la situation.

© AFP PHOTO

Le retrait du PKK de Turquie n'a jamais été finalisé. En février 2015, les accords de Dolmabahçe, qui définissent une feuille de route commune en dix points, semblent de nature à relancer le processus, mais ils sont immédiatement dénoncés par Recep Tayyip Erdogan.

La dérive autoritaire de ce dernier, illustrée par la répression du mouvement « Occupy Gezi » et la chasse aux sorcières contre la confrérie Gülen, a contribué à tendre ses relations avec le mouvement kurde. Les répercussions du conflit syrien, également, pèsent extrêmement lourd : le PKK gagne une légitimité internationale inédite de sa lutte contre l'Etat islamique mais ses victoires attisent les craintes en Turquie, tandis qu'une partie de l'opinion kurde est frustrée par le refus d'Ankara de prendre clairement parti. Ces tensions culminent une première fois avec les émeutes consécutives au siège de Kobane, qui font une quarantaine de morts en octobre 2014.

Ces multiples à-coups, l'alternance de discours contradictoires et le manque d'une feuille de route partagée rendent le processus de paix

illisible et érodent la confiance des bases militantes¹. Centrée sur un duel AKP-HDP, la campagne pour les élections législatives de juin 2015 voit Recep Tayyip Erdogan enchaîner les discours belliqueux. Lorsque l'entrée du HDP au Parlement prive l'AKP de la majorité absolue qu'il détenait depuis 12 ans, le président de la République fait rapidement comprendre qu'il ne lui pardonnera pas. Alors qu'un gouvernement intérimaire est aux affaires, la situation sécuritaire est de plus en plus explosive : l'attentat qui coûte la vie à 33 activistes prokurdes à Suruç, à la frontière syrienne, le 20 juillet, est l'étincelle qui met le feu aux poudres.

Jugeant les autorités complices du groupe Etat islamique, le PKK dénonce le cessez-le-feu qu'il observait depuis deux ans et cible soldats et policiers turcs, ce à quoi Ankara répond par des bombardements visant partiellement l'EI mais beaucoup plus massivement le PKK. Alors que des centaines de militants prokurdes sont arrêtés à travers le pays, Recep Tayyip Erdogan réclame la levée de l'immunité parlementaire de certains députés HDP et l'ouverture d'une enquête contre le coprésident du parti, Selahattin Demirtas. Ce dernier

dénonce une opération ourdie par le pouvoir pour revenir sur le résultat des élections, et appelle les deux parties à revenir à la table des négociations.

1. Rapport d'International Crisis Group, « Turkey and the PKK: Saving the Peace Process », 6 novembre 2014

→ Célébration du Nouvel An kurde (« Nowruz »), dans la ville de Diyarbakir, située au Sud-Est de la Turquie. (21 mars 2013)

1. 2013-2015 : UNE TOLÉRANCE DE CIRCONSTANCE

Un carcan temporairement desserré

Le 25 avril 2013, plus d'une centaine de journalistes turcs assistaient à une conférence de presse historique du PKK dans le nord de l'Irak : les leaders de l'organisation y annonçaient leur prochain retrait de Turquie dans le cadre des négociations de paix. Le lendemain, les photos des chefs du PKK faisant leur déclaration devant le portrait d'Abdullah Öcalan s'étaient en une de tous les quotidiens. Même le journal nationaliste *Sözcü* arborait cette image en une, accompagnée d'un titre dépité : « Seul *Sözcü* n'y était pas. »

Cet événement aurait été impensable encore quelques semaines plus tôt. Non seulement un petit nombre de ces médias auraient dépêché leurs reporters au mont Kandil, mais tous ceux qui l'auraient fait auraient certainement été poursuivis sur le fondement de la loi antiterroriste. Tout journaliste accordant la parole à des représentants du PKK, même pour les critiquer, était alors accusé de « faire la propagande d'une organisation terroriste » et menacé d'emprisonnement. Illustrer un article par une photo de membres du PKK ou évoquer l'organisation sans la qualifier de « terroriste séparatiste », déclenchait aussitôt des poursuites.

Jusqu'à une décision de la Cour suprême de mai 2012, désigner le chef du PKK comme « M. Öcalan » était considéré comme une marque de respect équivalant à « faire l'apologie d'un criminel », délit passible de trois ans d'emprisonnement. Photographes et cameramen avaient toutes les peines du monde à rendre compte de manifestations, funérailles ou autres rassemblements prokurdes en écartant les images de drapeaux, portraits, ou même vêtements aux couleurs nationales kurdes, qui pouvaient être assimilées à de la « propagande ». Leur présence à ce type d'événements pouvait de toutes façons suffire à les inculper pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Si l'euphorie d'avril 2013 est vite retombée, une relative tolérance judiciaire pour le traitement de la question kurde dans les médias s'est maintenue pendant deux ans. En avril 2015, Maître Özcan Kiliç, avocat d'*Özgür Gündem* et d'autres médias prokurdes, reconnaissait ne plus avoir que quelques dossiers en cours : « *Pour nous, le rythme [des poursuites] s'est beaucoup ralenti* », notait-il, en évoquant *a contrario* les retraits de contenus en cascade sur Internet ou la multiplication des procès pour « insulte » à Erdogan.

Débarassés du carcan du vocabulaire obligatoire, les médias couvraient la question kurde en fonction de leurs propres affinités politiques : les principaux médias mainstream avaient adopté une attitude globalement favorable au processus de paix, tandis que les nationalistes de gauche et de droite y restaient farouchement hostiles. Les médias proches de la confrérie Gülen, d'abord enthousiastes, avaient progressivement adopté une approche plus sceptique après leur divorce d'avec le gouvernement, réintroduisant régulièrement l'adjectif « terroriste » pour désigner le PKK et utilisant parfois les négociations pour attaquer Recep Tayyip Erdogan¹.

De nombreux journalistes du sud-est, méfiants et amers face à la brusque conversion de certains grands médias nationaux d'une couverture sécuritaire à une couverture « compatissante » de la question kurde, n'y voyaient qu'un signe de plus de leur manque d'indépendance. Dénonçant « *un plan de communication gouvernemental* » et même une forme d'« *autocensure* » dans la surenchère enthousiaste de certains médias mainstream en avril 2013, ils insistaient sur le rôle spécifique des médias locaux : maintenir le processus de paix les pieds sur terre pour mieux le faire avancer.

Au cours de ces deux ans de négociations avec le PKK, la rhétorique gouvernementale vis-à-vis du mouvement kurde a été en dents-de-scie. Les échéances électorales successives, le mouvement de protestation du parc Gezi ou encore le siège de Kobane, par exemple, ont ponctuellement entraîné des discours très offensifs de part et d'autre et laissé présager la rupture du dialogue. Autant d'aléas qui ont trouvé leur écho dans la presse. Dans un rapport d'octobre 2013¹, le think tank International Crisis Group observait que dans les médias, « *un mélange déconcertant de couverture incomplète, biaisée et parfois courageuse sur le PKK, le processus de paix et les réformes nécessaires constitue [...] un autre symptôme du manque de stratégie politique claire, cohérente et affirmée de la Turquie.* »

Les pressions n'ont jamais vraiment disparu

Même s'ils étaient incomparablement moins nombreux qu'auparavant, des procès abusifs continuaient cependant d'être ouverts contre des médias du fait de leur couverture de la question kurde, alors même que le processus de paix battait son plein. Le rédacteur en chef d'*Özgür Gündem*, Reyhan Çapan, est actuellement poursuivi dans neuf affaires différentes en raison d'articles publiés en février-mars 2014. Accusé d'avoir « repris les déclarations ou communiqués » du PKK et de « faire la propagande » de l'organisation, le journaliste est passible d'une peine maximale de 45 ans de prison en vertu de la loi antiterroriste. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Demokratik Ulus*, Arafat Dayan, risque quant à lui jusqu'à 90 ans de prison dans le cadre de dix-huit procès pour « propagande » du PKK. En décembre 2014, la directrice de publication d'*Özgür Gündem*, Eren Keskin, a été reconnue coupable de « dénigrement de la nation turque et de l'État » (article 301 du code pénal) pour avoir dénoncé des viols commis par un militaire.

La couverture du processus de paix elle-même n'était pas sans tabou, et la pression était loin de n'être que judiciaire. La publication par le quotidien *Milliyet* du compte-rendu d'une visite de parlementaires à Abdullah Öcalan en prison, en mars 2013, a valu au journal de violentes critiques publiques de Recep Tayyip Erdogan, suivi d'un coup de fil humiliant du Premier ministre à son patron. Sous la pression, le journal a licencié son directeur de publication, Derya Sazak, et suspendu son célèbre chroniqueur Hasan Cemal, qui a fini par claquer la porte.

→
Tous les médias turcs sont présents lorsque les leaders du PKK annoncent le retrait de l'organisation de Turquie. (Mont Kandil, au nord de l'Irak, 25 avril 2013)



© AFP PHOTO STR

1. Rusen Çakır, « Cemaat, çözüm sürecine 'sahici olarak' nasıl bakıyor? », *Vatan*, 15 avril 2014

1. Rapport d'International Crisis Group, « Crying 'Wolf' : Why Turkish Fears Need Not Block Kurdish Reform », 2013

2. DES RÉFORMES COSMÉTIQUES, UNE JUSTICE AUX ORDRES

1. Rapport de Reporters sans frontières, « Un livre n'est pas une bombe », 2011

2. Contribution de Reporters sans frontières pour l'Examen périodique universel de la Turquie au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2015

3. Naim Karakaya et Hande Özhabes, rapport de TESEV, « Judicial Reform Packages: Evaluating Their Effect on Rights and Freedoms », 2013

4. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Projet de réforme législative : simple geste d'apaisement ou amorce d'un véritable changement ? », 9 février 2012

5. Voir par exemple le communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Les médias interdits d'évoquer les 80 otages turcs en Irak », 19 juin 2014

Depuis deux décennies, RSF a largement documenté la façon dont le tabou kurde était verrouillé par des lois liberticides et une culture judiciaire ultra-sécuritaire¹. Pour rendre possible le dialogue, les autorités n'avaient pas d'autre choix que d'engager le chantier des réformes législatives² : en avril 2013, alors que la presse se ruait au mont Kandil, des dizaines de milliers de militants pacifiques et de représentants de la société civile restaient en détention préventive, sur le fondement d'accusations peu circonstanciées, dans le cadre des procès KCK. Parmi eux, plusieurs dizaines de journalistes et de collaborateurs des médias. Comme le soulignait alors Ümit Firat, chroniqueur et expert de la question kurde : « *L'amélioration de la justice en Turquie est une pierre angulaire du processus de paix.* »

Le gouvernement a adopté plusieurs trains de lois successifs en ce sens, présentés comme des « paquets de réformes judiciaires ». Si les premières réformes de ce type avaient été lancées dans la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, à la fin des années 2000, les troisième et quatrième « paquets de réformes judiciaires » ont essentiellement été présentés comme un moyen de mettre la justice turque en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et de mettre un terme aux fréquentes condamnations de la CEDH³. Les magistrats ont pu s'en servir pour obtenir les résultats politiques voulus, dont une libéralisation partielle des débats sur la question kurde ; mais l'ampleur de ces réformes n'a jamais été suffisante pour inscrire dans le temps un réel élargissement du champ de la liberté d'expression. D'autant plus que le Parlement adoptait simultanément des mesures liberticides, restreignant notamment la liberté d'expression sur Internet.

« Troisième paquet de réformes judiciaires »

Le « troisième paquet » (loi n°6352) a été adopté par le Parlement en juillet 2012. Les principales dispositions impactant la liberté de la presse sont les suivantes⁴ :

- *Sursis général de trois ans pour les « délits de presse et d'opinion » commis avant le 31 décembre 2011.* S'ils sont passibles d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement, les procès intentés et les condamnations prononcées sont suspendus pour une durée de trois ans. Si les prévenus ne commettent aucun délit de même nature pendant cette période, leur dossier est définitivement classé. Dans le cas contraire, l'enquête ou le procès suspendu reprend son cours. En pratique, des milliers de procédures ont bien été gelées, mais ce sursis a placé les journalistes concernés sous une épée de Damoclès permanente, les incitant à l'autocensure, et les empêchant parfois de faire appel de condamnations injustifiées.
- *Suppression de l'article 6.5 de la loi antiterroriste, qui prévoyait la suspension pour 15 à 30 jours de publications faisant « la propagande d'une organisation terroriste ».* Ce type de sanction, abondamment utilisé contre la presse prokurde, avait valu à la Turquie de multiples condamnations de la CEDH, qui la jugeait disproportionnée. Cette réforme constitue donc un réel pas en avant. Malheureusement, elle a été largement « compensée » ces dernières années par la multiplication des « interdictions de publier »⁵ et les blocages administratifs de sites internet, qui constituent des formes de censure encore plus drastiques.
- *Allègement des articles 285 et 288 du code pénal, qui faisaient peser une chape de plomb sur les chroniqueurs judiciaires.* Ces articles, qui punissent respectivement la « violation du secret de l'enquête » et la « tentative d'influencer le cours d'un procès », étaient abondamment utilisés pour décourager la couverture

des grands procès politiques. La réforme prévoit que « couvrir les enquêtes et procès dans les limites de l'information du public ne constitue plus un délit », restreint le champ d'application de l'article 288 et remplace la sanction de quatre ans d'emprisonnement prévue par une peine d'amende.

- *Limitation du recours à la détention préventive et suppression de certaines pratiques abusives dans les enquêtes sur le terrorisme et le crime organisé.* Pour mettre fin au recours systématique à la détention préventive, les magistrats sont désormais censés justifier cette décision par des éléments concrets. Les juges instruisant les procès pour terrorisme et crime organisé ne sont plus autorisés à limiter l'accès d'un avocat au dossier ou à examiner ses documents, ce qui entravait considérablement la défense. En pratique¹, toutefois, l'impact de cette réforme est limité jusqu'en 2014 par la résistance de pans entiers de la justice.

« Quatrième paquet de réformes judiciaires »

Le « quatrième paquet de réformes judiciaires », adopté par le Parlement en avril 2013, a enfin commencé à s'attaquer au cœur du problème : la loi antiterroriste². Il s'agit officiellement de faire sortir du champ de cette loi les expressions qui ne contiennent pas d'incitation, d'apologie ou de justification de la violence :

- *Le critère d'incitation, d'apologie ou de justification de la violence est introduit* dans les articles 6.2 et 7 de la Loi antiterroriste, qui répriment respectivement la « reproduction de tracts ou de déclarations » et la « propagande » d'une organisation terroriste. Il est également introduit dans l'article 220.8 du code pénal (« propagande d'une organisation criminelle »).
- *Le recours à l'article 215 du code pénal, qui punit l'« éloge d'un crime ou d'un criminel », est conditionné à l'existence d'une « menace claire et imminente à l'ordre public ».* Jusqu'alors, c'est sur la base de cet article que des expressions telles que « M. Öcalan » ou « le leader du PKK » étaient criminalisées car considérées comme trop peu dépréciatives.
- *Lors d'un procès, les prévenus ont le droit de se défendre dans la langue de leur choix* (article 202 du code des procédures pénales), mais les frais de traduction éventuels ne sont pas pris en charge par l'État. La cour peut, en outre, refuser au prévenu de faire valoir ce droit, s'il estime que cela risque d'« allonger le procès de façon inutile ». Il s'agit néanmoins d'un progrès par rapport aux conditions dans lesquelles, récemment encore, étaient appelés à la barre les journalistes kurdes inculpés dans les procès KCK.
- *D'autres amendements*, comme ceux des articles 220.6 (« crimes commis au nom d'une organisation criminelle ») et 318.1 (« incitation à échapper au service militaire ») du code pénal, sont trop insignifiants pour en réduire réellement la portée liberticide.

Si la distinction entre délits d'opinion et apologie de la violence est une revendication de longue date de RSF et des autres organisations de défense des droits de l'homme, le « quatrième paquet de réformes judiciaires » ne pousse pas cette logique jusqu'au bout. La définition même du « terrorisme » reste extrêmement vague et large, si bien que selon le bon vouloir des magistrats, elle peut englober de nombreuses activités pacifiques.

Des dizaines de journalistes restent accusés d'« appartenance à une organisation terroriste » (article 314 de la loi antiterroriste) sur la base d'éléments qui relèvent directement de leurs activités professionnelles. La formulation et le champ d'application de l'article 314 sont en effet si vastes que la couverture d'événements organisés par le

1. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Des réformes ambitieuses s'imposent pour mettre fin au harcèlement judiciaire des journalistes », 11 mars 2013

2. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Législation antiterroriste: la réforme annoncée doit être à la mesure des enjeux », 13 février 2013

1. mouvement kurde, ou l'expression d'analyses ou d'opinions pouvant faire écho à celles du PKK, suffisent à qualifier un suspect : ici, aucun critère de violence n'est prévu. Selon l'ancien ministre de la Justice lui-même¹, 20 000 condamnations ont été prononcées sur le fondement de cet article entre 2009 et 2012. Ce chiffre donne une idée de l'ampleur de cette dérive, par ailleurs bien illustrée par le procès de 44 journalistes et collaborateurs des médias accusés de former le « service de presse du KCK ».

Réforme du code des procédures pénales

Une réforme du Code des procédures pénales (loi n°6526) a été adoptée en mars 2014 :

- Abaissement de la durée maximale de la détention préventive de dix à cinq ans.
- Abolition des Hautes Cours pénales à pouvoirs spéciaux et des Cours pénales régionales pour les crimes graves, dernières héritières en date de la justice d'exception instaurée par l'état d'urgence. Ce sont ces tribunaux qui jugeaient les grandes affaires politico-judiciaires (KCK, Ergenekon...), suivant des procédures spéciales.

Cette réforme éminemment politique intervient quelques mois après l'éclatement, en décembre 2013, d'un scandale de corruption sans précédent qui a ébranlé l'autorité du gouvernement. Furieux de voir la justice enquêter sur l'exécutif et soucieux de reprendre

© AFP PHOTO / ADEM ALTAN



la main, ce dernier se lance dans une vaste purge de l'appareil judiciaire et policier. C'est dans ce contexte qu'il abolit les tribunaux d'exception, perçus comme hostiles – tant en transférant une partie de leurs pouvoirs à des « tribunaux criminels de paix ».

L'effet immédiat de ces réformes est de transférer l'instruction des grandes affaires politico-judiciaires à des tribunaux ordinaires, qui appliquent les récents « paquets de réformes judiciaires » et relâchent provisoirement de nombreux suspects. Trente-sept journalistes emprisonnés sont ainsi remis en liberté conditionnelle en 2014, dont l'ensemble des prévenus encore incarcérés dans le dossier du « service de presse du KCK ». Ils restent toutefois inculpés et le procès se poursuit : s'ils sont reconnus coupables, ils retourneront en prison.

Une justice au service de l'État

RSF souligne depuis longtemps qu'en Turquie, la culture judiciaire est au moins aussi liberticide que les textes de loi¹. « *La justice fonctionne comme une justice de mission, chargée de protéger l'Etat* », résumait en 2013 le bâtonnier de Diyarbakir, Maître Tahir Elçi. Façonnés par des décennies de tutelle militaire sur le destin du pays, des pans entiers de la justice sont encore très imprégnés de réflexes sécuritaires et se montrent volontiers paranoïaques à l'égard de suspects présumés coupables. Leur philosophie est très exactement celle de la loi antiterroriste, arc-boutée sur la défense d'un État abstrait plus que sur la répression de faits précis. Tant que cette culture judiciaire n'aura pas été éradiquée, toute imprécision dans les lois sera une arme redoutable, dans les mains de magistrats capables d'interprétations délirantes comme dans celles d'autorités aux

objectifs politiques fluctuants. La récente mise en examen de 18 journalistes et directeurs de publication, accusés de faire la « propagande » du DHKP-C pour avoir utilisé une photo diffusée par ce groupuscule d'extrême gauche lors d'une sanglante prise d'otage au palais de justice d'Istanbul en mars 2015, en témoigne de façon éloquent.

Malheureusement, la purge de l'appareil judiciaire orchestrée ces dernières années n'a eu pour résultat que de remplacer les cadres de l'ancien système par ceux du gouvernement AKP. Et cette dérive s'est encore affirmée avec la chasse aux sorcières lancée à partir de décembre 2013 contre les proches de la confrérie Gülen : les autorités ont limogé des centaines de magistrats, procureurs et policiers, et renforcé leur contrôle sur le Haut conseil de la magistrature (HYSK). Ceux qui n'ont pas été démis adoptent le comportement qu'on attend d'eux, par peur de se faire remarquer. De sorte que l'indépendance de la justice est plus que jamais un vain mot. « *Nous [les avocats] avons l'impression de n'avoir aucune prise sur la justice, comme si elle n'était influencée que par des facteurs extérieurs au tribunal. Nous avons un grand sentiment d'impuissance, d'inefficacité* », témoigne Maître Tahir Elçi.

Le relâchement du tabou kurde en 2013-2015 était donc le fait d'une justice aux ordres. Il s'agissait d'une tolérance imposée par l'État sur cette question précise, pour ne pas gêner le processus de paix. D'où l'extrême fragilité de ce « progrès ». « *L'apaisement actuel est purement politique et totalement réversible : si le contexte politique change, les poursuites reprendront*

→
L'Assemblée
nationale turque.

1.
« Un livre n'est pas
une bombe », op. cit.

aussitôt », prévoyait Maître Özcan Kiliç en avril 2015. Pour lui, la remise en liberté conditionnelle des journalistes inculpés dans les dossiers KCK, comme dans le dossier Ergenekon, n'avait pas plus à voir avec le droit : c'était la conséquence d'une « *volonté politique de mettre fin à ces affaires* ».

La dérive autocratique de Recep Tayyip Erdogan et l'intensification de la répression contre les critiques, ces dernières années, suffisaient, il est vrai, à démontrer l'absence d'une volonté durable et générale de repousser les limites du débat public. Cette tolérance temporaire sur la question kurde faisait figure d'exception, dans un contexte dominé au contraire par une censure toujours plus forte : banalisation de la cybercensure illustrée par le blocage récurrent de Twitter et YouTube¹ ; violences policières ciblées contre les journalistes couvrant les manifestations, comme au parc Gezi en 2013² ; concentration des médias mainstream et autocensure croissante appuyée par le licenciement de centaines de journalistes critiques³ ; cascade de procès pour « insulte à Erdogan » ; acharnement contre les médias proches de la confrérie Gülen⁴ et plus récemment de *Cumhuriyet*⁵ et de *Hürriyet*...

Alors que les « paquets de réformes judiciaires » donnaient l'espoir d'un élargissement de la liberté d'expression, d'autres réformes allaient en sens inverse : élargissement démesuré des pouvoirs des services de renseignement (MIT) et de la police⁶ ; élargissement des possibilités de censure d'Internet... Pour un temps, la censure avait donc simplement changé de cible, délaissant la presse prokurde pour se concentrer sur de nouveaux adversaires.

1. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Blocage de YouTube : la cybercensure atteint de nouveaux pics à l'approche des élections », 27 mars 2014

2. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « 'Occupy Gezi' : Déchaînement de violence policière contre les journalistes », 17 juin 2013

3. Voir « Après Gezi, nouvelle vague de licenciements de journalistes critiques », août 2013

4. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Coup de filet contre la confrérie Gülen : un journaliste libéré, un directeur de médias incarcéré », 19 décembre 2014

5. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « RSF soutient Cumhuriyet face aux pressions d'Erdogan », 1^{er} juin 2015

6. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « La police aura les mains encore plus libres pour réprimer les journalistes », 17 février 2015

3. UNE CENSURE EXACERBÉE PAR LA REPRISE DES COMBATS

La censure sur la question kurde a eu tôt fait de reprendre ses droits sitôt le processus de paix suspendu¹. Fin juillet 2015, peu après le début des bombardements turcs contre les bases du PKK en Irak, la Haute instance de la télécommunication (TIB) a ordonné le blocage d'une centaine de sites d'information. Parmi ceux-ci figurent au moins 65 portails kurdes, y compris les principaux titres de référence (*Özgür Gündem*, *DIHA*, *ANHA*, *RojNews*...) et les versions en ligne de journaux locaux tels que *Yüksekova Haber* ou *Cizre Haber*. *DIHA* a tenté de résister en mettant en place une vingtaine de sites miroirs au cours des deux mois suivants, mais ils ont tous été bloqués les uns après les autres. Le 28 septembre à Diyarbakir, 31 collaborateurs des médias étaient brièvement interpellés au terme d'une brutale perquisition des locaux de *DIHA* et d'*Azadiya Welat*.

Les répercussions du conflit se sont rapidement fait sentir bien au-delà des médias kurdes. L'ensemble du spectre médiatique est aujourd'hui affecté par le retour à l'état de guerre et la volonté du pouvoir de resserrer les rangs autour de lui.

Retour en force de l'autocensure

Dès le 25 juillet, le Premier ministre Ahmet Davutoglu et son vice-Premier ministre, Yalçın Akdoğan, invitaient les directeurs des principales rédactions turques à un briefing sur la couverture des « opérations antiterroristes ». Les consignes données semblent avoir été respectées, et de nombreux grands médias nationaux ont retrouvé leurs vieux réflexes : malgré leur discours pacifiste, les représentants du parti HDP sont boycottés par les grandes chaînes de télévision, un revirement d'autant plus spectaculaire que leur leader, Selahattin Demirtas, était devenu une figure très médiatique ces derniers mois. Tout comme le débat politique sur la question kurde, la situation des civils dans les zones affectées par le conflit est largement éclipsée au profit d'une couverture exclusivement sécuritaire, faisant la part belle aux funérailles des soldats et policiers tués par le PKK. Encore de nombreux médias attendent-ils la version de l'état-major avant de rapporter les attaques dont sont victimes les forces armées turques : ainsi sont-ils restés longtemps silencieux au sujet de l'attaque la plus meurtrière du PKK depuis des années, le 6 septembre à Daglica (à la frontière irakienne), jusqu'à ce que l'armée finisse par confirmer la nouvelle et établir un bilan officiel.

Le sort de la population civile prise au piège lorsque l'armée a imposé un blocus à la ville de Cizre (région de Sirnak), du 4 au 12 septembre, a lui aussi été sous-traité dans les grands médias nationaux : peu d'information a circulé sur les victimes civiles ou sur l'impact humanitaire des pénuries et des dégâts causés aux infrastructures. Lorsque des députés HDP se sont mis en marche vers Cizre pour attirer l'attention du pays sur cette situation, leur initiative a largement été présentée comme une opération illégale visant à soutenir le PKK.

Le regain de censure actuel risque toutefois de se heurter à de puissantes dynamiques régionales et sociales, qui mettent les Kurdes au centre de l'échiquier. Au sein de la société, le processus de paix a laissé des traces et contribué à repousser les tabous. La visibilité accrue du HDP sur la scène nationale et le « voyage de Diyarbakir » effectué par plusieurs grands intellectuels ces dernières années jouent également en ce sens. Après avoir laissé la question kurde diviser et polariser les médias, il ne sera pas facile de la remettre sous le boisseau.

1. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Les médias, victimes collatérales de la montée des tensions », 28 juillet 2015



© AFP PHOTO / HURRIYET DAILY

Nouvelle offensive contre les médias critiques au nom de la lutte contre le PKK

Cela fait plusieurs années que l'exécutif turc multiplie les attaques verbales à l'encontre des médias critiques : on ne compte plus les titres accusés de trahison, de terrorisme et de diverses manœuvres de déstabilisation pendant les événements du parc Gezi en 2013, par exemple, ou lors de la campagne électorale du printemps 2015. Mais ces attaques deviennent particulièrement graves en temps de guerre ouverte avec le PKK : de grands médias se retrouvent accusés de collusion avec ceux qui font couler le sang de policiers et de soldats turcs, et sont de ce fait désignés comme des ennemis de la nation.

C'est le cas d'Özgür Gündem et du quotidien de gauche *Evrinsel*, qualifiés de « machines criminelles » par le vice-Premier ministre Bülent Arınç du fait de leur traitement de l'actualité après l'attentat de Suruç. C'est aussi le cas du groupe de presse Dogan, qui rassemble de grands titres nationaux tels que le quotidien *Hürriyet*, la chaîne *CNN Türk* ou l'agence de presse *DHA*. Régulièrement pris à partie par Recep Tayyip Erdogan, il fait désormais l'objet d'une enquête pour « propagande d'une organisation terroriste », ouverte le 15 septembre¹. Le parquet reprocherait entre autres à plusieurs titres du groupe Dogan d'avoir flouté le visage d'un combattant du PKK abattu par les forces de sécurité, et de ne pas l'avoir fait pour des soldats turcs tués dans une attaque des rebelles kurdes. Il reprend également d'autres accusations déjà examinées par la justice et jugées irrecevables par le passé.

Cet acharnement est d'autant plus inquiétant que ses effets délétères ne sont plus à démontrer : la rédaction de *Hürriyet* à Istanbul était attaquée à deux reprises, les 6 et 8 septembre, par des manifestants déchaînés. Ce n'est qu'après la seconde attaque que le gouvernement a officiellement condamné ces agissements. Encore le message manque-t-il de clarté : loin d'être inquiété, un député AKP qui figurait parmi les meneurs de la première attaque a été promu une semaine plus tard au sein des instances dirigeantes du parti.

Critiquer la gestion du problème kurde par les autorités est de nouveau risqué même pour les journalistes les mieux établis. Pour avoir titré en août « Le premier responsable pour le sang versé est le sultan dans son palais », le célèbre chroniqueur Hasan Cemal risque jusqu'à quatre ans et demi de prison pour « insulte au président de la République ». Il a noté que c'était la première fois qu'il était poursuivi depuis le coup d'État militaire de 1971². Son collègue Kadri Gürsel a été licencié fin juillet du journal *Milliyet*, avec lequel il collaborait depuis 17 ans, pour un tweet mettant en cause Erdogan après l'attentat de Suruç. Une autre chroniqueuse de *Milliyet*, Mehves Evin, a été licenciée fin août avec cinq autres journalistes³. Son dernier papier, consacré à de récents combats entre le PKK et les forces de sécurité, n'avait pas été publié.

Élément préoccupant, des médias progouvernementaux participent à cette criminalisation du journalisme critique. L'enquête ouverte contre le groupe Dogan se fonde sur un article publié en une du journal *Günes*. Le quotidien *Yeni Safak* a qualifié Mehves Evin de « sympathisante du PKK ». Le chroniqueur du quotidien *Star*, Cem Küçük, s'est récemment illustré par de nombreuses attaques verbales à l'encontre de journalistes critiques. Au lendemain de la seconde attaque contre la rédaction de *Hürriyet*, le 9 septembre, il s'en est pris à un journaliste de ce média, Ahmet Hakan, en le traitant de « premier propagandiste du PKK » : « Si nous le voulions, nous t'écraserions comme une mouche. Tu as de la chance d'être toujours en vie et que nous ayons eu jusqu'ici pitié de toi. » Le 30 septembre, Ahmet Hakan était victime d'une violente agression devant son domicile d'Istanbul.

1. Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « RSF dénonce le 'dangereux emballement de la censure' en Turquie », 15 septembre 2015

2. « Journalist probed for allegedly 'insulting' Turkish president », *Hürriyet Daily News*, 17 septembre 2015

3. « *Milliyet* fires 7 journalists who are critical of government », *Today's Zaman*, 28 août 2015

→ La rédaction de *Hürriyet* est attaquée par des manifestants nationalistes le 8 septembre 2015, à Istanbul.

3 ÊTRE JOURNALISTE À DIYARBAKIR : INFORMER EN TERRAIN MOUVANT

1. DES MÉDIAS VULNÉRABLES ET POLARISÉS

Le paysage médiatique du sud-est anatolien est dynamique et diversifié. Mais l'information reste une matière hautement inflammable. Comme sur le plan national, une bonne part de la presse locale est liée à des partis politiques ou à d'autres groupes d'intérêt, si bien que les journalistes sont rarement perçus comme tels, mais plutôt comme des « agents » dont on cherche en permanence à démasquer les maîtres voire comme des « ennemis » qui peuvent le cas échéant être pris pour cibles. La forte polarisation des médias turcs était déjà exacerbée dans la région avant la reprise des combats. « *C'est toujours l'héritage de l'état d'urgence : on travaille dans un terrain hautement conflictuel* », soulignait le président de la GGC, Veysi Ipek, en avril 2015.

Tensions politiques et « pression de la rue »

L'autocensure pèse lourd. « *C'est un contrôle réciproque : un journaliste écrit sur son confrère, et vice versa* », expliquait Veysi Ipek. Même en temps de paix, la confrontation était forte dans les médias, avivée par l'émergence de nouveaux acteurs politiques, comme les islamistes radicaux. Et les attaques verbales sont d'autant plus inquiétantes que les principales forces politiques locales se prolongent par des bras armés clandestins. « *Toutes les parties de la société veulent qu'on soit de leur côté. L'indépendance est très dure à préserver* », déplore Mesut Figanççek, rédacteur en chef du journal local *Yenigün*, qui pointe du doigt le « *manque de culture démocratique de la société* ».

L'extrême polarisation de la société locale et la violence de l'histoire récente favorisent une culture du secret et de la connivence. « *En principe, un journaliste ne doit pas être proche de ses sources d'information*, explique un professionnel des médias. *Mais ici, aucun échange d'information n'est possible sans une grande proximité. Dans ces conditions, la source cherche souvent à imposer ses conditions au journaliste, à lui faire dire exactement ce qu'elle veut.* » La plupart des journalistes rencontrés par RSF dénoncent un système d'« *accréditation cachée* », fondé sur l'affinité politique, qui restreint l'accès à l'information. Les manifestations de rue, bien sûr, sont difficiles à couvrir pour les médias qui n'en sont pas sympathisants. Mais d'après plusieurs journalistes, même la couverture des célébrations du Nouvel an kurde fait l'objet de restrictions partisans, d'un côté comme de l'autre.

« *En tant que correspondant d'un organe de presse internationale, j'arrive encore à couvrir les conférences de presse du HDP ou du Barreau*, témoigne un journaliste. *Mais c'est tout à fait impossible pour nos collègues de Rûdaw¹, par*

1. Rûdaw est un groupe de presse proche du KDP, un parti politique rival du PKK, au pouvoir au Kurdistan irakien.



© EROL ÖNDEROĞLU / RSF

↑ Éventail de la presse de Diyarbakir. (Avril 2015)

exemple. » Ces derniers sont également refoulés des camps de réfugiés syriens de Suruç, tout comme leurs confrères d'*Al-Jazeera*. À l'inverse, plusieurs journalistes proches du mouvement kurde dénoncent l'ostracisme auquel ils sont soumis par les autorités centrales : « *Nous ne sommes jamais invités aux conférences de presse organisées par les pouvoirs publics, la police, etc.* », témoigne l'un d'eux. Même blocus du côté de certaines municipalités conservatrices.

L'autocensure, qu'elle soit désignée comme telle ou sous le nom d'« *équilibre* » ou encore d'« *autocontrôle* », est omniprésente. « *Quand vous êtes journaliste dans une société aussi politisée, vous savez que ce que vous écrivez attire l'attention. On ne peut pas le faire en se dissimulant* », élude un journaliste. « *On est obligés de tenir compte de la sensibilité de la population locale* », abonde un autre. « *Pas besoin de menaces concrètes, d'appels téléphoniques ou autre*, explicite un troisième : *la pression de la rue est suffisante. Chacun sait ce qu'il doit faire, aucun journaliste n'est prêt à risquer la mort sociale en connaissance de cause.* »

Le fondateur d'un journal local cherche la parade dans un certain équilibre : « *Notre titre est un journal pluraliste, qui côtoie des gens de tous bords et publie les communiqués de tout le monde* », affirme-t-il, tout en soulignant que de la capacité d'un journaliste à maintenir son indépendance dépend largement de sa personnalité et de sa réputation. En voulant nier toute autocensure, un de ses collègues suggère involontairement le contraire : « *On ne peut pas s'autocensurer, parce que les gens voient tout de leurs propres yeux. [...] Ici, à la moindre erreur, les personnes concernées viennent te trouver.* » À la question de savoir quel doit être le principal changement pour que progresse la liberté de la presse, Mûcahit Ceylan, vice-président de la GGC, répond en avril 2015 : « *Que la politique se retire des médias. Alors le journalisme sera libre.* »

Vulnérabilité de la presse locale

Outre ces défis communs à la presse locale et nationale, les titres locaux font face à une difficulté supplémentaire : leur vulnérabilité économique, en particulier face aux autorités locales. Sans annonceurs, très peu survivraient parmi la dizaine de quotidiens que compte Diyarbakir. Et sur le marché publicitaire, les annonces publiques se taillent la part du lion. « *Il y a quelque temps, un député qui nous poursuit en justice s'est dit surpris que nous ayons osé le critiquer alors que nous dépendons des annonces publiques*, rapporte le rédacteur en chef d'un quotidien local. *Même mes associés commencent à s'inquiéter de mes articles critiques. Certaines grandes compagnies refusent de placer leur publicité chez nous.* » La plupart des journalistes interrogés par RSF s'accordent à voir dans cette dépendance un facteur d'autocensure majeure.

Un autre problème souvent pointé du doigt est l'arbitraire de certains élus et fonctionnaires locaux, qui considèrent leur circonscription comme un fief et parviennent à étouffer les journalistes critiques sous des cascades de procédures judiciaires. Nevzat Bingöl garde un souvenir amer de sa tentative de créer un hebdomadaire local à Karliova, dans la région de Bingöl. Bien qu'il ait concrètement documenté des irrégularités dans des appels d'offre passés par la sous-préfecture, et qu'il ait invité le sous-préfet de l'époque à faire valoir son droit de réponse, celui-ci est parvenu à le faire condamner pour diffamation au civil comme au pénal, le contraignant à fermer son journal pour payer les amendes. Les poursuites judiciaires lancées contre le sous-préfet, en revanche, ont été classées.

2. VIOLENCES DE TOUS CÔTÉS

Abus policiers ou expression des fortes tensions qui traversent la société, les actes de violence à l'encontre des professionnels des médias ne sont pas rares dans la région, processus de paix ou pas. Le 12 août 2015, deux journalistes¹ ont été pris à partie par les forces de l'ordre alors qu'ils tentaient de couvrir l'arrivée d'un policier blessé par des tirs du PKK à l'hôpital de Nusaybin, dans la région de Mardin. Des membres des forces anti-émeutes ont tiré en l'air à leur approche en affirmant qu'ils étaient « tous des militants » puis ils les ont frappés, cassant l'appareil photo de l'un d'entre eux. Le 9 juin, trois journalistes ont été blessés par des militants du parti islamiste Hûda-Par à Diyarbakir, alors que ces derniers menaient une expédition punitive dans les quartiers contrôlés par le PKK après la mort sous les balles d'un leader islamiste. Le reporter de l'agence *IHA*, Burak Emek, a été attaqué au sabre tout comme son collègue de l'agence *DHA*, Serdar Sunar, tandis qu'une autre correspondante de *DHA*, Canan Altintas, était sérieusement blessée à la tête par une pierre. Tous trois ont été hospitalisés.

Trois journalistes² ont été agressés par les forces de l'ordre et brièvement interpellés alors qu'ils couvraient des violences policières, le 27 février à Urfa, dans la région de Suruç. Le 2 octobre 2014, quatre journalistes prokurdes³ ont été blessés à l'arme blanche à Diyarbakir par des militants hostiles, en couvrant une manifestation de solidarité avec Kobane. Le 17 septembre 2014, c'est une équipe de l'*Agence Anatolie*⁴ qui a été attaquée par des manifestants, alors qu'elle filmait la fermeture d'une école par la police. Le 22 août 2014, l'imprimerie du journal local *Varto Haber* était incendiée par un groupe soupçonné d'être lié au PKK à Varto, dans la région de Mus.

Signe que la situation se tendait déjà, un journaliste a été kidnappé par le PKK en août 2014, une première depuis de longues années. Ali Adiyaman, reporter de l'agence de presse régionale *ILKHA*, a été emmené par quatre militants armés, le 27 août, au terme d'un contrôle d'identité à Dagcilar, dans la région de Silvan. D'après le frère du journaliste, ses ravisseurs lui auraient reproché d'écrire « trop d'articles à [leur] encontre ». Il a été relâché quatre jours plus tard dans la région de Hazro.

Bien avant la reprise des combats en Turquie, la proximité du conflit syrien contribuait déjà à exacerber fortement les tensions. Les combats qui ravagent le Kurdistan syrien, juste de l'autre côté de la frontière, impactent fortement la population du sud-est anatolien. Les acteurs de ce conflit trouvent tous un écho en Turquie, à commencer bien sûr par le PKK, mais aussi les partisans de l'État islamique, du régime de Bachar Al-Assad, et de diverses autres factions. Des nationalistes turcs, en retour, accusent toutes ces forces politiques de vouloir entraîner la Turquie vers le chaos.

1. Ahmet Akku de l'agence *DHA* et Arif Altunkaynak de l'*Agence Anatolie*

2. Le reporter de l'agence *DHA*, Ibrahim Polat, et les correspondants du quotidien *Azadiya Welat*, Bisar Durgut et Mustafa Tasdemir.

3. Bisar Durgut et Nihat Kutlu, correspondants du quotidien *Azadiya Welat*, ainsi que Beritan Canözer et Sarya Gözüoğlu, de l'agence de presse féminine *JINHA*. Le premier avait été hospitalisé après avoir reçu huit coups de couteau.

4. Le reporter Hüseyin Bagis a reçu trois coups de couteau à la jambe, le cameraman Aziz Aslan a été frappé et sa caméra endommagée.

LA DIFFICILE COUVERTURE DES ÉMEUTES D'OCTOBRE 2014

Pendant la semaine du 6 octobre 2014, le siège par l'État islamique de Kobane, la troisième ville kurde de Syrie, a entraîné la plus violente vague d'émeutes qu'ait connue la Turquie depuis trente ans. Des affrontements entre militants prokurdes, islamistes et nationalistes turcs ont fait au moins 36 morts à travers le pays, entraînant l'application de l'état d'urgence dans six provinces du sud-est. Les journalistes, travaillant dans des conditions difficiles pour rendre compte des événements, n'ont pas été épargnés. L'ÖGC et la GGC ont déploré chacune plusieurs blessés parmi leurs membres et évoqué ce moment comme un pic de tension inédit depuis longtemps.

Blessé en filmant des affrontements entre militants du PKK et du Hûda-Par, un cameraman de la chaîne Gele Kürdistan a involontairement montré son visage à l'écran. Ainsi identifié, il a été menacé les jours suivants par des militants du Hûda-Par, qui l'accusaient de les avoir discrédités et d'avoir organisé les affrontements. Un distributeur de journaux prokurdes, Kadri Bagdu, a quant à lui été abattu le 14 octobre lors de sa tournée quotidienne à Seyhan, dans la région d'Adana¹.

Violences policières à la frontière

Si des journalistes ont été agressés en marge d'affrontements jusqu'à Ankara ou Istanbul², certaines zones frontalières de la Syrie ont été

le théâtre de violences policières généralisées. Dans le district de Suruç, en particulier, les forces de l'ordre ont dispersé sans ménagement de nombreux journalistes qui venaient observer la situation à Kobane, juste de l'autre côté de la frontière. Le 5 octobre, près du poste-frontière de Mürsitpınar, des gendarmes ont lancé trois grenades lacrymogènes sur un minibus de la BBC, qui a partiellement brûlé. Les journalistes Paul Adams et Piers Scholfield ont tout juste eu le temps de se ruer dehors pour se mettre à l'abri. « *J'étais à une dizaine de mètres du véhicule de la BBC, témoigne Veysi Ipek. Alors que je photographiais la scène, notre voiture a elle aussi été touchée par plusieurs projectiles et une grenade lacrymogène m'a blessé au bras.* » « *J'ai moi aussi été pris à partie à Suruç,* raconte Ertus Bozkurt. *Mon collègue Turabi Kisin a été blessé à la jambe par une grenade lacrymogène, deux autres journalistes ont été attaqués et quatre véhicules de retransmission ont été endommagés.* »

Une délégation de la plateforme « Liberté aux journalistes » (GÖP), de retour de la frontière turco-syrienne le 8 octobre, a dénoncé ces violences policières et compilé de nombreux témoignages³. La correspondante d'Özgür Gündem, Esra Çiftçi, a confié à la délégation qu'elle avait été sévèrement battue par la police en couvrant le transport à l'hôpital de trois blessés. Un reporter de la chaîne TV10 a raconté que la police avait lancé une grenade lacrymogène dans le pare-brise

de sa voiture. Il a ajouté que l'antenne satellite de son équipe avait été volontairement percutée par un véhicule anti-émeutes. Tout en notant que certains professionnels des médias progouvernementaux étaient aussi pris à partie par la population, un journaliste d'agence s'est plaint du traitement discriminatoire des forces de l'ordre par rapport à la presse : « Ils laissent passer des gens qui ne sont même pas journalistes mais nous attribuent tous les problèmes. »

Restrictions d'accès et interpellations

Certaines zones frontalières, déclarées « zones militaires » pendant les affrontements, ont été interdites d'accès aux journalistes dépourvus de la carte de presse officielle, délivrée par les services du Premier ministre. C'était notamment le cas de la colline faisant face à Kobane, point d'observation privilégié pour les médias souhaitant suivre les affrontements. De nombreux journalistes, dont beaucoup de correspondants de médias prokurdes comme l'agence DIHA, ont ainsi été bannis de cet endroit important pour la couverture des événements, faute de posséder ce précieux laissez-passer. Les mêmes restrictions prévalaient dans les régions où le couvre-feu avait été imposé : seuls les journalistes dotés d'une carte de presse étaient autorisés à circuler librement. Encore faisaient-ils face aux mêmes difficultés que les autres

citoyens, exposés aux violences et entravés par de nombreux barrages de l'armée. Alors qu'à cette époque la frontière était encore poreuse pour les combattants et les contrebandiers, les professionnels des médias avaient les plus grandes difficultés à la traverser. Vingt collaborateurs des médias des environs de Kobane ont été placés en garde à vue à leur entrée sur le territoire turc, le 6 octobre, alors qu'ils fuyaient les combats. Pendant près de deux semaines, ils ont été parqués dans un gymnase de Suruç parmi 200 réfugiés, dans des conditions très difficiles, avant d'être relâchés.

À l'inverse, difficile pour les journalistes turcs de franchir la frontière pour se rendre à Kobane, même une fois levé le siège de la ville par l'État islamique. « *Certains collègues, refoulés au checkpoint, ont été contraints de franchir la frontière ailleurs, au risque de tomber sur un champ de mines ou sur une patrouille de l'EI,* témoignait Veysi Ipek en avril 2015. Le lendemain de l'évacuation de Kobane par les derniers éléments de l'EI, le gouverneur de Sanliurfa a facilité le passage des journalistes, puis la frontière a de nouveau été bouclée. *Je reçois de nombreux appels d'habitants de Kobane qui me demandent de venir pour rendre compte de leur situation, mais la préfecture de Sanliurfa s'oppose à notre passage. On a du mal à rendre compte de la situation concrète sur le terrain.* »

D'après le journaliste, le YPG contribuait à ce blocus et remettait alors à l'armée turque

les journalistes surpris côté syrien. Ceux-ci s'exposent à une amende de 3000 livres turques, soit environ 1000 euros. Dans le cas de correspondants étrangers, un passage illégal de la frontière se solde par une interpellation généralement suivie d'une expulsion, à l'image d'un journaliste français et de trois collègues italiens arrêtés à Mürsitpınar le 18 juin 2015 et expulsés le surlendemain.

1. Communiqué de Reporters sans frontières, « L'assassinat d'un vendeur de journaux kurdes ravive le souvenir des années noires en Turquie », 14 octobre 2014
2. Communiqué de Reporters sans frontières, « La liberté de l'information, indispensable à l'apaisement et au débat public », 10 octobre 2014
3. BIA Haber Merkezi, « GÖP'ten 'Kobanê' Raporu: Medya Taciz ve Tehdit Altında », 8 octobre 2014

→ De la fumée s'échappe de la ville syrienne de Kobane, située à la frontière turque. (Octobre 2014)

3. UNE GUERRE SANS TÉMOINS ?

Zones interdites

Plus de 70 « zones de sécurité », caractérisées par un couvre-feu et le contrôle des déplacements, ont été mises en place depuis la rupture du cessez-le-feu. Au moins 11 provinces de l'est et du sud-est anatoliens sont concernées : Sirnak, Siirt, Agri, Elazig, Tunceli, Kars, Batman, Hakkari, Van, Mardin et Diyarbakir. L'extension des zones affectées représente un nouvel obstacle pour la libre circulation des professionnels des médias, en particulier ceux qui ne disposent pas de cartes de presse.

Arrestations, expulsions : l'intimidation des journalistes étrangers

Le message est clair : les journalistes étrangers souhaitant couvrir les affrontements en cours dans le sud-est ne sont pas les bienvenus. Les mesures prises à leur encontre ces dernières semaines sont sans précédent depuis les années 90¹.

1.

Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « L'incarcération de journalistes étrangers en Turquie : 'du jamais vu depuis plus de quinze ans' », 1er septembre 2015

Le 31 août, deux journalistes britanniques de *VICE News* et leur fixeur irakien ont été placés en détention provisoire au terme de leur garde à vue. Les trois hommes avaient dans un premier temps été accusés de filmer sans accréditation, avant d'être inculpés pour des « crimes commis au nom d'une organisation terroriste ». Jake Hanrahan et Philip Pendlebury ont été relâchés trois jours plus tard et expulsés de Turquie, mais Mohammed Ismael Rasool est quant à lui toujours incarcéré dans une prison de haute sécurité d'Adana (sud).

2.

Communiqué de presse de Reporters sans frontières, « Garde à vue de Frederike Geerdink : la campagne d'intimidation contre les journalistes étrangers doit cesser », 07 septembre 2015

Le sort de la journaliste néerlandaise Frederike Geerdink est lui aussi éloquent. Installée en Turquie depuis 2006, c'était la seule journaliste étrangère basée à Diyarbakir. La pression à son encontre s'est accrue tout au long de l'année 2015 : brièvement interpellée en janvier et poursuivie pour « propagande du PKK », elle a été acquittée en avril, mais le parquet a fait appel et relancé le procès. Interpellée le 6 septembre² dans le district de Yüksekova (province de Hakkari, non loin de la frontière iranienne) en compagnie de militants pacifistes dont elle couvrait les activités, elle a été expulsée quatre jours plus tard. Après tant d'années en Turquie, elle vit son retour aux Pays-Bas comme un exil.

CONCLUSION

La Turquie est entrée dans une période à hauts risques, dans laquelle la dérive autoritaire du pouvoir et la flambée des violences se nourrissent réciproquement. Et l'on voit mal comment la situation pourra s'apaiser avec la répétition des élections législatives, le 1^{er} novembre. Face aux dangers qui guettent le pays, des médias libres et indépendants sont plus essentiels que jamais : pour que le pays entende le sort des populations prises au milieu des combats, pour qu'il débattre des racines du conflit et de possibles solutions, pour que reculent la polarisation et la haine. N'en déplaise à Recep Tayyip Erdogan, la Turquie n'a rien à gagner de médias au garde-à-vous.

→ Jake Hanrahan, journaliste de *VICE News*, appelle à la libération de son collègue irakien détenu en prison en Turquie. (septembre 2015)



© VICE NEWS

RECOMMANDATIONS

REPORTERS SANS FRONTIÈRES DEMANDE :

Aux autorités turques :

- De revenir sur la censure des médias critiques, couvrant la question kurde ou le conflit en cours. En particulier, ordonner la levée immédiate du blocage des sites internet d'information.
- De lever les restrictions inutiles aux activités journalistiques dans les zones où se déroulent des opérations de sécurité, de façon à laisser travailler sur le terrain les journalistes locaux et étrangers.
- D'abolir la loi antiterroriste (n° 3713) ou de préciser ses termes et de réduire drastiquement son champ d'application, pour la mettre en conformité avec les standards démocratiques.
- De renforcer le statut des principes journalistiques dans la législation, en conformité avec la jurisprudence de la CEDH. En particulier, graver dans la loi le droit à l'information sur des sujets d'intérêt public pour contrebalancer les impératifs de la sécurité de l'État, du secret de l'enquête, etc. Renforcer fortement la protection des sources journalistiques.
- D'abolir ou de réformer en profondeur les articles du code pénal et de la loi sur Internet attentatoires à la liberté d'expression.
- D'abolir toute prescription pour les assassinats de journalistes commis dans les années 90, au même titre que pour les autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à cette époque.
- D'instaurer une culture administrative de la transparence au niveau de l'État et des provinces, de façon à créer un climat de dialogue et d'ouverture à tous les médias.
- De réformer le fonctionnement du Haut conseil de l'audiovisuel (RTÜK) de façon à le dépolitiser et à le rendre indépendant.
- De montrer l'exemple dans les discours publics en cessant de qualifier de terroristes les journalistes et les médias critiques.

Aux institutions judiciaires, au niveau national et local :

- De faire évoluer la culture judiciaire de manière à passer d'une défense de l'État à une défense des citoyens.
- D'appliquer systématiquement la jurisprudence de la CEDH en matière de liberté d'expression et de droit à l'information sur des sujets d'intérêt général.
- De mener des enquêtes complètes et impartiales sur les assassinats et disparitions forcées de journalistes dans les années 90, dans le respect des standards internationaux.
- De mettre un terme aux procès KCK et de passer en revue les poursuites et condamnations pour « terrorisme » d'acteurs de l'information, pour s'assurer que seuls sont poursuivis les faits de violence avérés ou concrètement planifiés.

Aux journalistes turcs :

- De respecter scrupuleusement les règles déontologiques en vigueur.
- En particulier, de s'abstenir d'utiliser un langage de haine et de lutter contre l'autocensure et la polarisation politique.

À la société civile et aux partis politiques :

- De contribuer à l'apaisement et au dialogue dans la société, et de se garder d'envenimer les tensions qui ont des répercussions sur la sécurité des journalistes et des collaborateurs des médias.

→
Un caméraman turc
fait une prise de vue
à Silopi, à 10 km de la
frontière avec l'Irak.

REMERCIEMENTS

Bedri Adanir, Hamza Aktan, Bayram Balci, Osman Baydemir, Raci Bilici, Nevzat Bingöl, Ertus Bozkurt, Ömer Büyüktimur, Hayrettin Celik, Mücahit Ceylan, Tahir Elçi, Rohat Emekçi, Nevin Erdemir, Memedali Ertas, Mesut Figanççek, Ümit Firat, Frederike Geerdink, Cihan Ipek, Veysi Ipek, Özcan Kiliç, Ozan Kiliç, Ebru Ökmen, Naci Sapan, Emma Sinclair-Webb, Ömer Turtu et beaucoup d'autres.

REPORTERS SANS FRONTIÈRES assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. L'organisation, basée à Paris, compte dix bureaux à l'international (Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, New York, Stockholm, Tunis, Turin, Vienne, Washington DC) et plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents.

Directeur général : **CHRISTOPHE DELOIRE**
Turkey representative : **EROL ÖNDEROGLU**
Head of Eastern Europe and Central Asia desk : **JOHANN BIHR**
europe@rsf.org

**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION